

April
Promouvoir et défendre le logiciel libre

Paris, le 16 avril 2012

Monsieur le Président,

Vous m'avez interrogé, au nom de votre association, sur mes intentions, en tant que candidat à la Présidence de la République, quant à la défense des logiciels libres. La question est, bien entendu, très liée avec celle de l'incitation à la croissance et de la libération des freins qui l'entravent. Je souhaite que cette question soit traitée lors de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement, fondée sur l'expertise du Conseil national du numérique et de l'ensemble des acteurs concernés.

La crise économique actuelle nous offre la possibilité, et nous pousse même, à innover dans le domaine du numérique. Il faut saisir cette chance pour mettre en œuvre des réformes, pour changer nos comportements et mentalités. La crise a été destructrice d'emplois. Nous y remédierons en repensant notre compétitivité et notre productivité. C'est tout l'objet de mon programme. J'entends mettre en place un « Small Business Act », comme aux Etats-Unis. J'y établirai des règles propres aux petites entreprises pour favoriser leur accès au crédit, aux marchés publics, à la sous-traitance. Les TPE, PME, ETI ont besoin d'être valorisées, et parmi elles, les entreprises innovantes du secteur numérique. Je souhaite par ailleurs, que l'on crée une zone économique autonome dans le monde Internet, dans laquelle on expérimentera un certain nombre de règles mises en place par les créateurs d'entreprises eux-mêmes.

Le retour à l'innovation et au « Produire en France » implique la défense de la propriété industrielle. Mais les normes, en matière de brevetabilité, ne doivent pas constituer un frein à la création. La question de la brevetabilité du logiciel libre doit être abordée au niveau européen et mondial. Je suis favorable au projet de juridiction unique pour le futur brevet européen unitaire. Cela permettra de faciliter les démarches des entreprises et diminuera leurs coûts. Il faut également être attentif à ce qui se passe au niveau international.

Les mesures techniques de protection que sont les Digital Rights Management, sont utiles, voire nécessaires, à la préservation de la propriété intellectuelle. Mais les protections anti-copie peuvent gêner les utilisateurs légaux, parfois sans raison. Je pense donc qu'il serait nécessaire de faire se concerter sur ce point les professionnels du secteur, les consommateurs et les autres parties concernées.

Le cloud-computing, avancée majeure, ouvre un champ important de développement de la mobilité et du travail collectif mais, il est essentiel de veiller à ce que suffisamment de garanties soient offertes aux utilisateurs. Il faut certes faciliter la liberté et le partage sur internet mais cela doit se faire de façon responsable et en respectant les droits de propriété intellectuelle. Je suis sceptique au sujet de la licence globale. Selon une étude du Parti Pirate, il ne serait pas possible de la mettre en pratique sans abus. Il me semble que dans l'état actuel de nos connaissances, nous devons mettre en avant l'idée d'une offre légale abondante et peu chère.

L'interopérabilité doit être favorisée. Mais cela ne doit pas constituer un obstacle à l'innovation ni bafouer les droits d'auteurs ou être un frein à la créativité. Pour les administrations, c'est différent. Il est nécessaire de définir une politique systématique d'interopérabilité des logiciels et des données. La publication de la première version du Référentiel Général d'Interopérabilité va dans ce sens. Plus cette interopérabilité s'appuiera sur des standards ouverts, plus elle sera durable et économique. J'ajoute être tout à fait en faveur de l'utilisation des logiciels libres dans les administrations et à la démarche d'Open-Data qui est bien évidemment bénéfique pour la démocratie. Il faut créer un Haut Commissaire aux systèmes d'information de l'État, qui veille à une stratégie globale et à des économies d'échelle, en ce qui concerne les technologies utilisées par les ministères et les organismes publics.

C'est une bonne idée, je pense, que de rendre publique la connaissance produite dans le cadre de la recherche financée par l'État. Cela pourrait se faire, par exemple, sous forme de bases de données ouvertes. Il faut, bien sur, maintenir dans le même temps le fonctionnement des revues à comité de lecture, pour assurer un bon degré de vérification par les pairs des publications scientifiques.

Nous devons engager une réflexion profonde sur l'avenir des rapports entre les consommateurs, les fournisseurs d'accès, les industries culturelles et les artistes. Cette concertation aura besoin de respect réciproque et d'imagination. Elle ne pourra pas être confiée aux seuls technocrates et industriels, il faudra que les créateurs et les artistes y participent. Les textes en vigueur interdisent la vente liée d'un ordinateur et d'un système d'exploitation. Il s'agit là d'une pratique anti-concurrentielle qu'il faut sanctionner. Les consommateurs doivent être davantage au courant de leurs droits et des choix qui s'offrent à eux pour ces logiciels qui équipent leurs ordinateurs.

L'éducation a un rôle indéniable à jouer afin que l'on sensibilise les jeunes aux enjeux du numérique. Une formation au numérique, à l'internet et aux nouvelles technologies de l'information et des communications doit être mises en place au sein des établissements du primaire et du secondaire. Il est de notre devoir que de faire prendre conscience aux jeunes à la fois des formidables atouts du numérique et de l'Internet mais aussi des dérives que cela peut engendrer. Nous devons mettre en adéquation les formations diplômantes et développement des cursus courts (BTS, BEP) et les besoins du secteur, pour permettre aux Français de profiter de ce formidable gisement d'emplois.

La neutralité du net est pour moi un bien précieux qu'il nous faut préserver car elle entraîne innovation et créativité et je partage avec vous la certitude de la nécessité de mettre au premier plan le numérique et de réfléchir avec l'ensemble des acteurs concernés à la préservation d'un équilibre entre liberté et contrôle.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

